

CONTRAT D'ABONNEMENT A BANCOBU SMS BANKING

Entre

LA BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI, ci-après dénommée « la Banque »,

Représentée par _____

[Réservé à la Banque]

ET LE CLIENT

Personne Physique _____

[Nom]

[Prénoms]

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le présent contrat les termes ci-après seront utilisés dans le sens suivant :

Identifiant compte : le numéro de compte du client.

Identifiant bénéficiaire : le numéro de compte du bénéficiaire suivi de la lettre B.

Code d'abonné : il comprend le mot de passe nécessaire pour toutes transactions.

Article 2 : Objet

Le client accepte d'être un abonné au service BANCOBU SMS BANKING offrant les options suivantes :

- Demande de solde ;
- Virement compte à compte pour les comptes ouverts à la BANCOBU et en BIF ;
- Demande de chéquier ;
- Changer le code pin ;
- Demande de taux de change ;
- Demande de mini-relevé.

Pour utiliser ce service, le client déclare qu'il dispose d'un téléphone portable lui permettant d'accéder au service SMS BANKING offert par la BANCOBU.

Article 3 : Disponibilité du service

Le service BANCOBU SMS BANKING est disponible 24 heures sur 24 heures, sauf durant les mises à jour du système. La Banque s'engage à apporter les meilleurs soins au bon fonctionnement du service BANCOBU SMS BANKING mais ne pourra être tenue pour responsable des pannes imputables au réseau.

Article 4 : Evolution du service

En fonction notamment des évolutions technologiques, la Banque apportera au service BANCOBU SMS BANKING les adaptations, qui lui sembleront souhaitables. Elle en informera le client par tout moyen.

Article 5 : Durée

A la réception du contrat complété, daté et signé et après les vérifications d'usage, la Banque veillera à ce que le client dispose dans les meilleurs délais d'un code utilisateur lui permettant de jouir du service BANCOBU SMS BANKING.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Les parties ont le droit de mettre fin à tout moment au service BANCOBU SMS BANKING.

Article 6 : Mise en garde

Pour question de confidentialité et de sécurité et en conformité avec la réglementation bancaire, les codes PIN ne seront confiés qu'aux propriétaires de comptes et ces derniers doivent s'assurer d'une meilleure conservation de leur code PIN.

Article 7 : Règlement des différends

Le présent contrat est soumis au droit burundais. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bujumbura sont compétents.

RUBRIQUE 1 : ENREGISTREMENT DU CLIENT

NOM ET PRENOM(S)	
ADRESSE PHYSIQUE	
CARTE D'IDENTITE	
N° DE TELEPHONE	
ADRESSE E-MAIL	

RUBRIQUE 2 : NUMERO DE COMPTE DU CLIENT

IDENTIFIANTS	NUMERO DE COMPTES
1.	
2.	
3.	

RUBRIQUE 3 : CHOIX DES BENEFICIAIRES

IDENTIFIANTS	NUMERO DE COMPTES
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Je confirme que les informations ci-dessus fournies sont exactes et accepte par la même occasion d'être responsable de toutes les transactions effectuées via le canal SMS BANCOBU ainsi que les conditions y relatives.

Fait à _____ le _____

Signature(s) autorisée(s) du client

Signature(s) autorisée(s) de la Banque